



NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Direction de l'Enseignement/Direction des Ressources Humaines

SERVICE ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE
de-drh-mouvement@loyalty.nc

MOUVEMENT DU PERSONNEL DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRE DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Sommaire

Informations spécifiques : secteurs scolaires/PEPIL/enseignement CLK/parcours d'ouverture/numérique	page 2
Liste générale des postes	page 3
Le directeur de secteur	page 4 - 5
Les enseignants CLK	page 6
Les enseignants spécialisés	page 6
Liste des postes vacants à la rentrée 2024	page 8
Annexe PIL	page 9
Accusé de réception	page 10

NE PEUVENT PAS PARTICIPER AU MOUVEMENT

- 1. Le personnel enseignant affecté définitivement à la rentrée 2023 pour deux ans sur un poste non profilé.**
- 2. Le personnel enseignant affecté définitivement sur un poste profilé depuis moins de 3 ans :**
 - Enseignants stagiaires en exercice,
 - Enseignant titulaire depuis moins deux ans,
 - Enseignants sortants.
- 3. Les personnels relevant du Dispositif de l'Enseignement Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (DESED) affectés pour 5 ans sur leur poste actuel.**

La province des îles se réserve le droit d'étudier toutes demandes motivées de mutation exceptionnelle (avant le terme des deux ans sur poste non profilé ou 3 ans sur poste profilé).

La fiche individuelle de demande de poste doit être impérativement accompagnée d'une lettre de motivation et d'un dossier le plus complet possible justifiant des raisons avancées par l'agent. Les mutations seront alors examinées voire accordées, après analyse des raisons et des nécessités de service, au sein de la province des Îles Loyauté.

INFORMATIONS SPECIFIQUES à la province des Îles

• LES SECTEURS SCOLAIRES

Depuis 2012, la province des îles regroupe sur son territoire les écoles primaires publiques sous l'appellation des « secteurs scolaires ». Chaque secteur occupe une zone géographique de la commune où il se situe. Un secteur scolaire comprend a minima 2 écoles et plus ainsi que les trois cycles d'apprentissages.

La province des Îles Loyauté compte actuellement 10 secteurs scolaires : 5 sur Lifou, 4 à Maré et 1 à Ouvéa. Pour 2023, 102 classes sont ouvertes dans l'ensemble des secteurs dont 62 sont des classes à multiniveaux.

La direction est nommée dans une école du secteur dit « école de rattachement administratif » (ERA) et toutes les écoles de ce même secteur sont rattachées à cette école.

L'école Espérance située sur l'île de Tiga est une école particulière. Elle est rattachée administrativement à l'école de Luengöni et fait partie du secteur 5 de l'île de Lifou. Sa particularité est liée à son enclavement.

• PEPIL

Le projet éducatif de la province des Îles Loyauté (PEPIL), adopté en octobre 2022, constitue le nouveau cadre dans lequel les écoles loyaltiennes inscrivent désormais leurs actions. Il est une déclinaison contextualisée du projet éducatif calédonien (PENEC) et du plan stratégique de Résilience Territoriale (PSRT) de la collectivité. A travers celui-ci, des objectifs sont déterminés pour les écoles ainsi que des supports d'actions proposées. Les équipes bénéficient d'un suivi de la part de la direction de l'enseignement via son service de l'innovation pédagogique (SIP) qui soutient, impulse, accompagne et valorise toute initiative innovante prise dans les écoles.

• ENSEIGNEMENT CLK

La délibération n°2022-18/API rend obligatoire l'Enseignement Culture et Langues Kanak (ECLK) à tous les niveaux du 1^{er} degré. Cet enseignement s'organise selon 3 approches définies dans un document d'accompagnement de mise en œuvre en version électronique à disposition de l'enseignant quel que soit son profil.

• DEVELOPPEMENT DES PARCOURS D'OUVERTURE

L'ouverture vers l'extérieur est une richesse. Partant de ce postulat, la province des Îles Loyauté cherche à promouvoir une approche plurilingue dès le cycle 1 notamment avec l'anglais, langue régionale prédominante. **Le projet Nesian Kenu School**, entre autres, est un levier permettant de connecter nos classes du cycle 3 vers la zone pacifique anglophone pour encourager d'une part les échanges culturels, et d'autre part, l'usage et l'enseignement de la langue anglaise. C'est l'occasion de permettre aussi aux enfants de s'approprier les techniques usuelles de communication et d'information. La province des îles soutiendra les enseignants qui engageront les élèves dans des parcours d'ouverture.

• USAGE DU NUMERIQUE

L'usage pertinent du numérique dans les écoles est recherché. D'abord avec le dispositif classes « END » (**espace numérique dédié**) qui sera effectif courant de cette année dans 20 classes de cycle 2 et 3 (public et privé). Puis depuis 2022, la mise en place progressive de l'Application « KENU DRENEIA », un espace numérique de construction et de partage de ressources pédagogiques contextualisées.

OBJECTIFS du dispositif classes « END »

- Utiliser un espace numérique au sein de la classe de manière pertinente pour servir les apprentissages du quotidien et les échanges culturels (correspondance scolaire)
- Innover dans ses pratiques de classe pour faire progresser les élèves et renforcer leur bien être
- Réduire la fracture numérique

L'ENSEIGNANT s'engage à travers ce dispositif à :

- Respecter scrupuleusement la charte de mise en œuvre de l'END
- Mettre en place des projets innovants.
- Intégrer quotidiennement cet outil dans ses pratiques
- Échanger et partager sur les pratiques et les initiatives prises, nécessaires à l'avancement de ce projet
- Publier régulièrement dans l'application KENU DRENEIA
- Coopérer avec les acteurs chargés de l'accompagnement technique et pédagogique du dispositif
- Participer à des formations organisées.

QUALITES REQUISES

- Faire preuve de capacités d'adaptation.
- Organisé et motivé
- Faire preuve d'initiative et de créativité,

LISTE GENERALE DES POSTES en province des Îles

COMMUNE DE LIFOU									
SECTEUR	ECOLE	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisé	Total postes	observations
			maternelle	élémentaire					
1 Xepenehe/ERA	Xepenehe	P	1	3	1 (11cl)	1	1 desed	14	
	Siloam	P	1	1					
	Hnacaöm	E	-	1					
	Hnanemuaetra	M	1	-					
	Tingeting	P	1	1					
Kirinata	M	1	-						
2 Luecila/ERA	Luecila	P	2	5	1 (12cl)	1	1 desed	15	
	Dueulu	P	1	1					
	Hapetra	P	1	2					
3 Hnasse/ERA	Hnasse	P	2	7	1 (11cl)	1	1 Coordonnateur ULIS	14	
	Qanono	M	2	-					
4 Traput/ERA	Traput	E	-	3	1 (10cl)	1	1 desed	13	1 Classe « END »
	Hmelek	P	2	2					
	Jozip	M	1						
	Thuahaïk	E	-	2					2 classes « END » et engagées dans les projet « Nesian Kenu School »
5 Luengöni/ERA	Wassanyi	M	1	-	1 (8cl) 1*	1	1	11	
	Luengöni	E	-	2					
	Mou	P	1	4*					*Dont 1 poste en élémentaire dispositif « + de maître »
	Tiga	P		1					
SCCEP							1	1	
TOTAL					58	5	5	68	

Sigles :

ERA = école de rattachement administratif SCCEP = secrétaire commission de circonscription de l'enseignement primaire
P = primaire E = élémentaire M = maternelle DD = directeur déchargé cl = classe

COMMUNE DE MARE									
SECTEUR	ECOLE	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	Total postes	observations
			maternelle	élémentaire					
1 Nece/ERA	Nece	P	3	3	1 (11cl)	1	1 desed	14	
	Mebuet	E	-	2					
	Tuo	P	1	2					
2 Tadine/ERA	Tadine	P	2	2	1 (9cl)	1	1 desed	12	engagée dans les projet « Nesian Kenu School »
	Cengeite	E	-	3					
	Wabao	M	2	-					
3 Wakuarory/ERA	Wakuarory	P	3	2	1 (7cl)	1	1 desed	10	
	Hnawayach	E	-	2					
4 Atha/ERA	Atha	P	3	5	1 (15cl)	1	1 desed	18	2 Classes « END »
	Patho	P	3	3					
	Penelo	E	-	1					
TOTAL					46	4	4	54	

COMMUNE D'OUVEA									
SECTEUR	ECOLE	Type	ADJOINTS		DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	Total postes	observations
			maternelle	élémentaire					
1 Fayaoue/ERA	Fayaoue	P	2	5	1 (8cl)	1	1 desed	11	2 Classes « END »
	Wadrila	M	1	-					
TOTAL					9	1	1	11	

LE DIRECTEUR DE SECTEUR

<p>Caractéristiques</p>	<p>Le poste de directeur de secteur exige des compétences particulières. Il est nommé pour 1 an, reconductible selon l'appréciation de la hiérarchie.</p> <p>Il est déchargé d'enseignement (décharge complète) c'est-à-dire qu'il est libéré des 9 demi-journées hebdomadaires. Il bénéficie du régime indemnitaire correspondant au personnel enseignants du premiers degré de Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Le régime de la décharge complète se fonde sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un secteur scolaire avec un éclatement géographique important des écoles,</i> • <i>Une présence périphérique d'écoles privées dans le secteur scolaire,</i> • <i>Un secteur scolaire regroupant plus d'un district coutumier,</i> • <i>Un secteur scolaire dans un district coutumier avec une population importante et distante du chef-lieu de la commune,</i> • <i>Un secteur composé d'élèves originaires de plus de 5 tribus,</i> • <i>Un secteur reconnu comme prioritaire pour faire face à des difficultés d'ordre scolaire ou socioculturel.</i>
<p>Les candidatures</p>	<p>Tout candidat justifiant de 5 années de service effectif en tant qu'enseignant titulaire dans l'enseignement du premier degré dont 3 années complètes d'exercice dans la province des Îles Loyauté peut faire acte de candidature en participant au mouvement.</p> <p>La connaissance du milieu loyaltien et de son contexte culturel est essentielle dans la sélection du candidat. La candidature titulaire du diplôme du CAFIPEMF et possédant le permis B avec véhicule personnel sera également privilégié.</p> <p>Les postulants font acte de candidature par leur inscription au mouvement en adressant leur dossier de candidature annexé à la présente circulaire à la Direction de l'Enseignement. Ils seront ensuite reçus en entretien.</p>
<p>Recrutement</p>	<p>Le recrutement du directeur est effectué après examen du dossier complet de candidature et entretien devant une commission réunie par la Direction de l'Enseignement de la province des îles Loyauté. Cette commission est composée de la directrice de l'Enseignement, du directeur-adjoint de l'Enseignement, du directeur des Ressources Humaines, de l'inspecteur de la 7^{ème} circonscription. Ils pourront être accompagnés d'un directeur de secteur (doyen à l'ancienneté sur poste de directeur).</p> <p>L'entretien reposera sur le parcours professionnel du candidat, sa motivation, sa capacité à s'investir dans cette nouvelle fonction, sa capacité à conforter ou à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fonction de directeur.</p>

Nb. Les candidatures aux fonctions de directeur de secteur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés.

LA FONCTION PRINCIPALE du directeur de secteur

Le directeur veille auprès de ses équipes à la mise en œuvre des politiques éducatives du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de la province des Îles Loyauté.

Il anime son secteur scolaire et veille au bon fonctionnement de toutes les écoles publiques qui y sont rattachées. Il exerce sous l'autorité de la direction de tutelle de la province des Îles Loyauté et sous le contrôle pédagogique de la DENC. Il aide et accompagne les suppléants dans la gestion de la classe et dans la préparation des concours d'entrée aux instituts de formation.

LES RESPONSABILITES du directeur de secteur

Le directeur de secteur exerce les mêmes fonctions qu'un directeur d'école classique mais avec des responsabilités spécifiques à la province des îles Loyauté. Celles-ci présentent un intérêt fondamental dans l'efficacité et le développement du système éducatif provincial. Il assure une présence régulière au sein des écoles du secteur dont il a la charge. Ses responsabilités s'exercent dans quatre domaines :

<p>LE DOMAINE PEDAGOGIQUE</p>	<p>Le pilotage pédagogique du secteur tient compte des orientations du Projet éducatif Calédonien (PENC) mais aussi de celles du PEPIL dans un souci de réussite et d'épanouissement des élèves dans leur parcours scolaire. Piloter signifie ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Assurer la cohérence des pratiques pédagogiques au sein du secteur,</i> ➤ <i>Assurer la coordination des équipes pédagogiques et la mobilisation des enseignants dans le travail en équipe et rechercher la cohésion du groupe pour viser les objectifs fixés,</i> ➤ <i>Assurer la coordination entre les équipes pédagogiques, le référent DESED et l'enseignant CLK,</i>
--------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Inscrire ses équipes dans l'innovation pédagogique pour viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Impulser les projets scolaires innovants dans le secteur,</i> ➤ <i>Mobiliser son secteur sur les actions à mener pour atteindre les objectifs du PEPIL,</i> ➤ <i>Mettre en place des outils numériques de pilotage comme « le tableau de bord du secteur »</i> ➤ <i>Construire des indicateurs pertinents et piloter la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'école.</i> <p>Le directeur de secteur s'assure de la présence d'outils de pilotage dans les classes de manière mensuelle et/ou périodique selon le contexte d'encadrement de son secteur. Il est le garant des choix pédagogiques retenus au sein de son secteur.</p> <p>En accord avec la DE et l'IAP7, le directeur de secteur autorise les intervenants extérieurs dans le cadre des apprentissages scolaires.</p>
<p style="text-align: center;">LE DOMAINE ADMINISTRATIF</p>	<p>LES TACHES EN LIEN AVEC LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE</p> <p>Il adresse à la Direction provinciale en charge de l'enseignement les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Un projet de direction à chaque rentrée scolaire,</i> ➤ <i>Un planning hebdomadaire de présence dans les écoles,</i> ➤ <i>Un bilan d'étape par période scolaire,</i> ➤ <i>Un compte rendu conseil CLK par période scolaire</i> ➤ <i>Chaque relevé de conclusion du conseil d'école ou de secteur</i> ➤ <i>Un rapport d'activité à chaque fin d'exercice.</i> <p>Il diffuse les documents administratifs : circulaires, notes, lettres, formulaire de demande de congé, autorisation d'absence, etc.</p> <p>Il fournit les données demandées par "l'Observatoire de la réussite" de la DE.</p> <p>Il gère en concordance avec la province les absences et les congés du personnel enseignant relevant de son secteur.</p> <p>LES TACHES EN LIEN AVEC LA NOUVELLE-CALEDONIE</p> <p>Le directeur met à jour les données de son secteur dans ONDE et POESIE.</p> <p>Il diffuse les documents administratifs et les informations pédagogiques de la DENC.</p> <p>LES TACHES EN LIEN AVEC LA COMMUNE</p> <p>Il organise, en concertation avec ses adjoints de direction, le travail des agents communaux au sein de chaque école du secteur : femmes de service, aides maternelle, personnel sous contrat (patenté).</p> <p>Le directeur agit en qualité de garant des bâtiments scolaires relevant du patrimoine de la commune. Il informe les services municipaux des dégradations ou de tout autre incident qui pourrait nuire au fonctionnement d'une école et au patrimoine municipal.</p> <p>Il dresse un état des éventuels travaux à réaliser dans les écoles (plomberie, électricité, rénovation ...)</p> <p>Il organise en concertation avec la commune les commandes de fournitures scolaires en N-1</p> <p>Il gère les absences des agents communaux.</p>
<p style="text-align: center;">LE DOMAINE RELATIONNEL</p>	<p>Le directeur de secteur œuvre de concert avec les partenaires divers pour viser l'épanouissement et la réussite des élèves : commune, coutumiers, parents d'élèves, religieux, associations socioculturelles, service de santé, justice, etc.</p> <p>Il représente la collectivité provinciale et l'école auprès des usagers et des différents partenaires.</p> <p>Il favorise et consolide le dialogue avec les parents d'élèves.</p> <p>Il établit et facilite la liaison avec les autorités de tutelle respectives (DE, IAP7, ...).</p> <p>Il gère les tensions au sein de son secteur.</p> <p>Il préside le conseil d'école.</p> <p>Dans le cadre de la carte scolaire, Le directeur de secteur s'inscrit dans une démarche de projection afin d'avoir une vision à moyen et long terme des évolutions du nombre d'enfants scolarisés, d'anticiper les variations et les points de tensions sur les effectifs des écoles et d'adapter son action en conséquence. Il est en relation avec ses homologues des écoles privées voisines et cherche des solutions ensemble.</p>
<p style="text-align: center;">LE DOMAINE SECURITE/SANTE</p>	<p>LA SECURITE</p> <p>Le directeur de secteur est le garant de la sécurité des biens et des personnes dans son secteur. Il veille au strict respect des consignes de sécurité, des protocoles, des règlements établis, des circulaires, etc.</p> <p>Il veille à protéger les élèves et le personnel enseignant contre toutes formes de violence scolaire.</p>

LA SANTE

Dans les situations de crise sanitaire, il prend le relai des autorités compétentes pour amener l'information au plus près de la communauté éducative.

Il veille au strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Il s'assure que les consignes d'hygiène soient communiquées dans chaque classe et que celles-ci soient comprises et appropriées par tous.

En outre, ce qu'on attend d'un directeur de secteur en ce qui a trait au comportement professionnel :

- Faire preuve d'adaptation
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Discrétion et confidentialité,
- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe ;
- Disponibilité ;
- Professionnalisme ;
- Capacité à rendre compte

Enfin, il doit maîtriser l'ensemble des outils numériques de pilotage de son secteur scolaire (Word, Excel...)

Tous les Postes de direction de secteur sont susceptibles d'être vacants.

FORMATION

Les candidats retenus auront obligation de participer à la formation des directeurs d'école prévue dans le plan de formation de la Nouvelle-Calédonie 2024.

L'ENSEIGNANT CLK

Les enseignants CLK aident à conforter et promouvoir l'enseignement CLK dans les écoles. Ce sont des enseignants titulaires reconnus pour leur capacité à enseigner à partir de la culture et des langues Kanak. Ils interviennent auprès des élèves du secteur d'affectation suivant un emploi du temps concerté. Ils y sont déployés pour travailler prioritairement en co-enseignement avec les enseignants non locuteurs et locuteurs passifs. Ils peuvent être mobilisés dans un voire deux secteurs scolaires selon les besoins. L'enseignant CLK est rattaché administrativement à un secteur.

L'ENSEIGNANT CLK a pour mission de :

- Valoriser et mettre en œuvre l'enseignement CLK dans les classes,
- Soutenir et promouvoir l'action pédagogique des enseignants titulaires par l'enseignement CLK,
- Expérimenter les outils didactiques et les stratégies pédagogiques élaborés par le centre provincial de Hnëxujia,
- Assurer un suivi individuel des élèves et participer à l'amélioration de leurs résultats scolaires.
- Favoriser et développer davantage des modalités d'intervention en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).
- Concevoir, mettre en œuvre des modalités d'évaluation des apprentissages dans le cadre de l'enseignement CLK

QUALITES REQUISES

- Être force de propositions innovantes dans la mise en œuvre des 3 approches.
- Faire preuve de beaucoup d'assiduité dans les interventions.
- Respecter les engagements, fiabilité.

Nb : Les postes d'enseignants CLK sont susceptibles d'être vacants et ne seront attribués qu'à des enseignants locuteurs du Nengone, du Drehu, du Iaii ou du Faga Uvea car il s'agit là de postes à profil. Le barème vaut à titre indicatif.

LES ENSEIGNANTS SPECIALISES

La province des îles Loyauté, à travers son projet éducatif, invite tous les enseignants à aider chaque élève à progresser à son rythme, notamment les élèves à besoins éducatifs particuliers c'est-à-dire tous ceux qui requièrent une attention particulière à l'école pour les aider à surmonter les obstacles aux apprentissages. Leur prise en compte est une priorité à inscrire dans les actions du projet d'école du secteur. Notre Ecole loyaltienne soucieuse de la réussite et du bien-être de chaque élève, veillera à prendre en charge, tout au long de leurs parcours, les élèves en situation de handicap avérée.

Les missions des enseignants spécialisés sont indiquées comme suit dans le référentiel des compétences qui les caractérise :

- Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.
- Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.
- Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

3 dispositifs permettent à la province des îles de suivre et prendre en charge les élèves à BEP :

LE DESED	Le DESED est présent dans les 3 communes de la province îles. Ses membres accompagnent les titulaires de classes dans la prise en charge des élèves identifiés comme nécessitant un suivi spécifique particulier.
L'ULIS	Elle fait partie intégrante de l'organisation de l'école primaire de Hnasse/We sous couvert de l'inspection de l'autorité pédagogique de la 7 ^{ème} circonscription. <u>Un enseignant coordonnateur</u> est chargé du fonctionnement de cette structure. Il fait partie de l'équipe pédagogique de l'école de Hnasse. Sa mission est d'organiser et d'adapter le travail des élèves en situation de handicap, en tenant compte des projets personnalisés de scolarisation, en lien avec les enseignants des classes et des partenaires extérieurs, dans un projet pédagogique intégrant le projet d'école du secteur 3 de Lifou.
LE SECRETARIAT CCEP DE LA 7^{EME} CIRCONSCRIPTION	<u>Un enseignant spécialisé</u> assure à plein temps le secrétariat de cette commission. Il exerce une mission de coordination, d'information et de conseil. Il assure : <ul style="list-style-type: none">• le recueil ou la constitution d'un dossier pour chaque enfant ou jeune pour lequel la commission est saisie,• la préparation et les procès-verbaux des réunions,• les notifications adressées aux personnes, établissements et services concernés,• le suivi des décisions et des projets personnalisés mis en place. Le secrétaire CCEP prépare les éléments de bilan annuel de la commission et le recueil d'indicateurs statistiques. Il s'assure de la continuité de l'action éducative quand la famille change de résidence, particulièrement quand un enfant ou un jeune change d'école.

Tous les enseignants spécialisés sont placés sous l'autorité de l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription. Ce dernier définit annuellement les zones prioritairement retenues pour bénéficier des interventions du DESED. L'organisation globale est communiquée à la Direction de l'enseignement de la Province des îles.

Pour information, en province des îles, 2 psychologues scolaires renforcent le travail des enseignants spécialisés dans le suivi des élèves à BEP. Une intervient à Lifou puis Ouvéa et l'autre à Maré.

Nb : tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Ils seront attribués en priorité à des enseignants spécialisés titulaire du CAPA-SH (ou CAPSAIS) ou des enseignants titulaires s'engageant dans la nouvelle formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) ; dans tous les cas la province des îles demande en plus des formulaires du mouvement une lettre motivée circonstanciée avec à l'appui l'avis pédagogique de l'inspection.

A défaut de candidature d'enseignant titulaire des diplômes requis, la DE/DRH procédera au recrutement d'agent contractuel au profil demandé lors de la diffusion d'un appel à candidature externe.

Seuls les candidats titulaires du CAPA-SH (ou équivalent), peuvent être affectés à titre définitif.

Ces postes demandant des compétences particulières et doivent être tenus pendant une durée minimale de 5 ans.

LISTE DES POSTES vacants à la rentrée 2024

(Incluant le prévisionnel des départs à la retraite)

COMMUNE DE LIFOU						
SECTEUR	ECOLE	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisé	observations
2	Luecila			1		3 postes vacants sur Lifou
	Dueulu					
	Hapetra					
5	Luengöni	1				
	Mou	1				

COMMUNE DE MARE						
SECTEUR	ECOLE	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	observations
1	Nece	1		1		13 postes vacants sur Maré
	Mebuet	1				
	Tuo	1				
2	Cengeite	1				
	Wabao	1				
3	Wakuarory	1				
4	Atha	2			1	
	Patho	3				

COMMUNE D'OUVEA						
SECTEUR	ECOLE	ADJOINTS	DD	enseignants clk	enseignants spécialisés	observations
1	Fayaoue	1				2 postes vacants sur Ouvéa
	Wadrila	1				

Rappel : Tous les postes vacants ou non sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2024 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

Nb: Tous les postes vacants d'adjoints ou susceptibles d'être vacants sont rattachés à un secteur scolaire. Toutefois, nous ferons apparaître l'école supposée accueillir le postulant sachant que ce dernier peut être affecté dans une autre école relevant du même secteur. L'affectation définitive est confirmée lors du dernier conseil des maîtres présidé par le directeur du secteur scolaire.

Informations complémentaires :

Les postes d'exercice : Section Ressources Humaines : Catherine HMALOKO ou Evodie Ajapuhnya Tél. 45 52 20

Les fonctions pédagogiques : l'inspecteur de la circonscription Tél. 45 13 43

Les fonctions d'organisation et d'administration : WAYEWOL Alice et Eddy MENE Tél. 45 52 20

**Dossier de CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR DE SECTEUR à constituer
à retourner au plus tard le 26 août 2023 à la DE – SE1D
sous couvert de Monsieur l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription.**

1. Fiche de renseignement à compléter

Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Date de naissance	
Corps (<i>instituteur ou professeur des écoles</i>)	
Echelon	
Nombre d'années d'exercice en qualité de titulaire	
Nombre d'années d'exercice dans la province des Îles	
Fonction actuelle	
Ecole et cours	
Adresse personnelle	
Téléphone personnel	
Diplômes professionnels et dates d'obtention	Titres universitaires et dates d'obtention
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2. A joindre au dossier

- Un CV : Parcours professionnel (les différentes étapes, les niveaux d'exercice, les responsabilités exercées)
- une copie de votre dernier rapport d'inspection
- lettre de motivation
- photocopie des diplômes

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations :

Date : _____

Signature de l'inspecteur

Date de réception DE / signature

Accusé de réception



Les directeurs et directrices des secteurs scolaires, dès réception du présent document doivent faire parvenir le jour même, l'accusé de réception joint à la Direction de l'Enseignement de la Province des Îles Loyauté ;
BP 50 98820 Wé - Lifou Tél. 45 52 20 - ed-mene@loyalty.nc ; ev-ajapuhnya@loyalty.nc

Je soussigné (e) Directeur (trice) du secteur scolaire de la commune de reconnais avoir reçu ce jour, la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être dans la Nouvelle Calédonie pour la rentrée de février 2024.

A....., le/...../2023.
(Signature et Cachet)